



**AMF**

**« Association pour la Médiation Familiale » Asbl**

**[www.amf.be](http://www.amf.be)**

**GSM AMF : 0474/09 88 23**

**e-mail: [info@amf.be](mailto:info@amf.be)**

**Compte n° 363-0178874-46**

**Organisme agréé selon la loi du 21/02/2005**

---

## **FORMATION CONTINUEE EN APPROFONDISSEMENT DE MEDIATION FAMILIALE**

### **5. Travail en médiation en tenant compte des nouveaux partenaires**

Formateur : Monique STROOBANTS, enseignante, conseillère conjugale, psychothérapeute et médiatrice familiale, membre de la Commission Spéciale de Médiation Familiale auprès du Ministère de la Justice, formatrice en médiation, vice-présidente de l'Association Internationale des Intervenants en Familles Séparées (A.I.F.I, siège à Montréal), ancienne Présidente et vice-présidente de l'Association pour la Médiation Familiale en Belgique, Présidente d'honneur de l'Association pour la Médiation Familiale en Belgique.

---

#### Présentation :

Quand parle-t-on de nouveaux partenaires ?

Qui sont-ils ?

Comment situer les nouveaux partenaires dans le paysage familial ?

Réflexions autour des rôles que peuvent remplir les nouveaux partenaires : quel est le rôle subi et le rôle choisi ?

Quand et comment faire intervenir le nouveau partenaire en médiation ?

Date: 15.12.2008

De 9h30 à 17h30.

Lieu : Châlet du Laerbeek, Avenue du Laerbeek 145 à 1090 JETTE ;

Coût : non membre AMF : 120 € ; membre AMF : 100 € (repas compris)

A verser sur le **nouveau** compte ING n° 363-0178874-46 avec comme référence vos nom, prénoms et la référence « L'entretien individuel avec les parties »